



Spotlight

A chaque fois, un sujet mis en lumière

Cette fois,

L'impact de la pandémie de COVID-19 sur le chômage temporaire – le premier confinement et la période d'assouplissement qui s'en est suivie

Introduction

La pandémie de COVID-19 entraîne des conséquences sur l'économie et la société au niveau mondial, et la Belgique n'a pas non plus été épargnée. Les activités économiques ont été temporairement restreintes par la mise en place d'un premier confinement à partir du 14 mars 2020. Dans le cadre de ce confinement, toutes les entreprises non essentielles qui ne pouvaient ni mettre en place le télétravail ni appliquer la distanciation sociale devaient obligatoirement fermer leurs portes. Les travailleurs qui ne pouvaient plus exercer leur travail en raison de ces mesures pouvaient solliciter du chômage temporaire. Début mai, sept semaines après le début du confinement, les premières mesures d'assouplissement ont été mises en œuvre en Belgique, permettant un redémarrage progressif des activités économiques.

Cette publication met en évidence l'impact de la pandémie de COVID-19 sur le chômage temporaire pour la période allant de mars 2020 à septembre 2020¹. Cette période couvre le début de la crise du coronavirus (c'est-à-dire à partir de l'instauration du premier confinement) ainsi que la période où des mesures d'assouplissement ont ensuite été prises. La fin de la période analysée (septembre 2020) coïncide avec la fin d'une phase du déroulement de la crise sanitaire. En effet, une deuxième vague a vu le jour en octobre 2020, ce qui a conduit à un deuxième confinement. L'impact de ce deuxième confinement s'est avéré plus limité pour les entreprises, ce qui s'est traduit par un nombre de chômeurs temporaires beaucoup plus faible que lors du premier confinement.

En février 2020, avant même le premier confinement, il a été décidé d'accepter le coronavirus comme motif de chômage temporaire pour cause de force majeure. À compter du 13 mars 2020, la notion de « force majeure » a été étendue à toutes les situations de chômage temporaire résultant de la pandémie de COVID-19 (c'est-à-dire également pour raisons économiques). S'en est alors suivie une série de modifications réglementaires relatives au chômage temporaire. Dans le rapport annuel 2020, ces modifications sont examinées en détail dans la partie 1.2.1.5 du volume 1 et dans la partie 1.2.2 du volume 2. Globalement, des modifications ont été apportées aux conditions d'admissibilité et au montant de l'allocation, une procédure administrative simplifiée a été introduite et certains contrôles a priori ont été temporairement suspendus. Les procédures modifiées s'appliquent uniquement au chômage temporaire imputable au coronavirus. Les procédures pour le chômage temporaire relatif aux

autres motifs de suspension (intempéries, accident technique, congé collectif, grève/lock-out ou force majeure pour des raisons autres que le coronavirus) restent pratiquement inchangées.

À la suite de l'assouplissement des mesures sanitaires, la réglementation relative au chômage temporaire a été quelque peu normalisée en septembre. Au cours de ce mois, seuls les secteurs et les employeurs particulièrement touchés peuvent encore recourir à la procédure simplifiée pour force majeure en raison du coronavirus. Les autres entreprises ne peuvent plus solliciter le chômage temporaire pour cause de force majeure corona, mais bien un régime transitoire. Ce régime transitoire prévoit plus particulièrement des conditions assouplies pour le chômage temporaire pour raisons économiques des ouvriers et des employés. La procédure habituelle s'applique de nouveau à ces entreprises pour la force majeure. À partir d'octobre 2020, le chômage temporaire pour cause de force majeure corona (par le biais de la procédure simplifiée) est rouvert à toutes les entreprises étant donné que la situation épidémiologique s'est aggravée et que de nouvelles mesures restrictives ont été prises.

Dans ce spotlight, nous analyserons d'abord en détail l'évolution du chômage temporaire, pour ensuite examiner la manière dont ces chiffres diffèrent par secteur. Par ailleurs, nous jetterons un œil à la population des chômeurs temporaires et discuterons l'évolution de quelques caractéristiques de profil. Nous tiendrons compte uniquement du chômage temporaire imputable au coronavirus et ferons donc abstraction des autres formes de chômage temporaire.

Les données relatives aux paiements des allocations de chômage proviennent de la base de données administrative de l'Office national de l'emploi. Les chiffres sont présentés par mois de référence. Les données concernant le chômage temporaire sont exprimées en unités physiques, conformément à la méthode standard (il s'agit du nombre moyen de paiements par mois)². Les flux entrants et sortants sont exprimés en personnes et sont calculés sur une base mensuelle. Une personne entre si elle a reçu un paiement au cours du mois de référence X, mais qu'aucun paiement n'a été effectué en sa faveur au cours du mois X-1. Par analogie, l'on parle de sortie au mois de référence X lorsqu'une personne a reçu un paiement au cours du mois de référence X-1, mais qu'aucun paiement ne suit au cours du mois de référence X.

¹ Parallèlement à cette publication, un spotlight examinant l'impact de la pandémie de COVID-19 sur le chômage complet pour la même période sera également publié.

² Vous trouverez de plus amples informations sur la méthodologie et les unités standards des statistiques des paiements sur <https://www.onem.be/fr/documentation/statistiques/methodologie/statistiques-des-paiements-federal>.

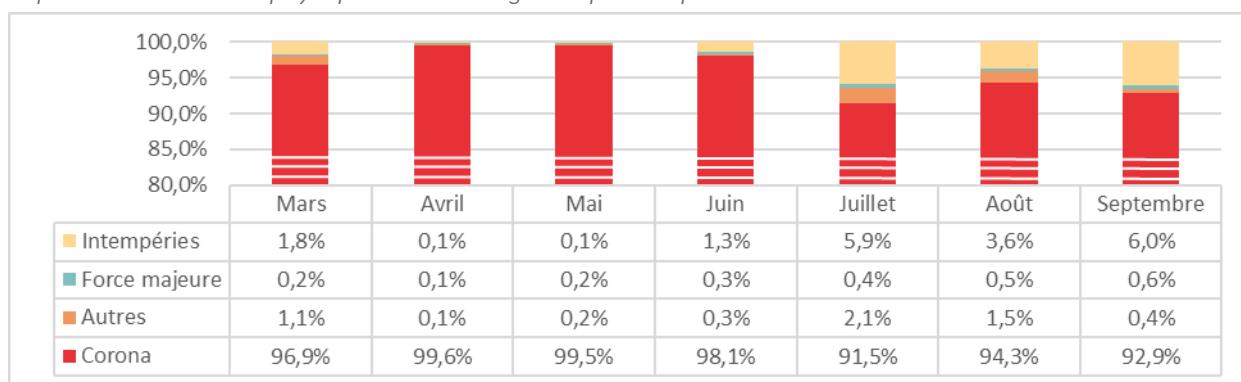
1

Évolution du chômage temporaire

En février 2020 – le premier mois à partir duquel il est possible de solliciter du chômage temporaire pour le motif « corona » – l'impact de la pandémie sur l'économie belge reste encore limité. Au cours de ce mois, le chômage temporaire a baissé de 3 % sur une base annuelle, ce qui est entièrement dû au temps relativement doux du mois de février 2020 par rapport au même mois de l'année précédente. L'on constate seulement une légère augmentation du nombre de jours indemnisés en ce qui concerne le chômage temporaire pour raisons économiques ou pour cause de force majeure (de respectivement +3% et +9% sur une base annuelle). Selon toute probabilité, cette augmentation est déjà en partie imputable à la crise du coronavirus. Cependant, pour ce mois-là, nous n'avons pas de données plus détaillées permettant de distinguer le chômage temporaire pour cause de force majeure corona. Ces données sont toutefois disponibles à partir du mois

de mars 2020. Durant la période de mars à septembre inclus, le chômage temporaire est presque exclusivement dû au coronavirus³. Le chômage temporaire pour d'autres raisons telles que les intempéries, un accident technique ou une grève n'est sollicité que dans une mesure très limitée. Aux mois d'avril et de mai, le taux de chômage temporaire non imputable au coronavirus était respectivement de 0,4% et 0,5% (graphique 1). À partir de juillet, cette part est légèrement plus élevée, principalement en raison d'un nombre plus important de chômeurs temporaires pour cause d'intempéries.

Graphique 1
Répartition des unités physiques du chômage temporaire par raisons



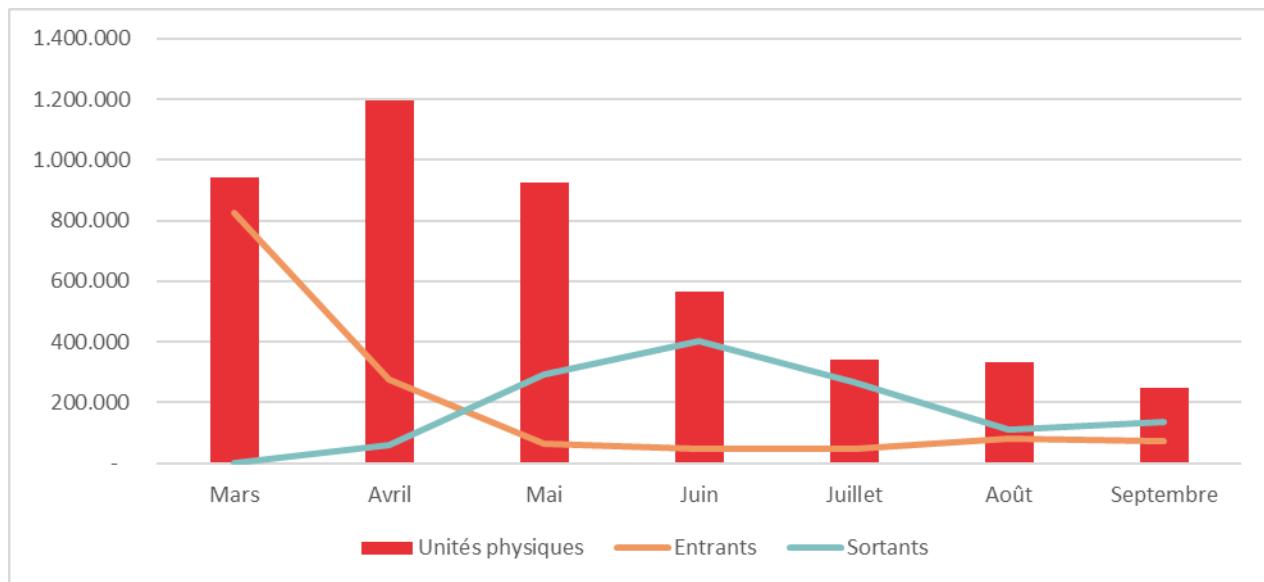
En mars, mois au cours duquel le premier confinement a débuté et qui marque le début de la crise du coronavirus, l'on comptait 943.576 chômeurs temporaires pour cause de force majeure corona (graphique 2). Seuls 11% des personnes ayant reçu un paiement pour chômage temporaire en février⁴ ont également reçu un paiement en mars. Le nombre de chômeurs temporaires en raison du coronavirus a atteint un pic en avril avec 1.195.623 unités physiques. Au cours de ce mois, l'on comptabilise 275.883 entrées, tandis que l'on n'enregistre qu'un faible flux sortant (60.015 personnes). En mai, la tendance s'inverse : les sorties augmentent pour atteindre 291.744 personnes, tandis que les entrées chutent à 62.872 personnes. Au cours du même mois, 925.779 personnes sont encore en chômage temporaire pour cause de force majeure corona. En juin, le chômage temporaire baisse sensiblement, mais reste historiquement élevé avec 564.435 unités physiques. Cette diminution est due à un

flux sortant élevé (401.934 personnes) combiné à un faible flux entrant (46.135 personnes). Le mois de juillet connaît également une baisse importante en raison d'un flux sortant élevé (269.435), 341.659 personnes se trouvant encore en chômage temporaire. Toutefois, à partir de juillet, le nombre d'entrées augmente de nouveau légèrement, avec 49.696 personnes en juillet et 81.536 en août. Néanmoins, le nombre de chômeurs temporaires connaît également une légère baisse en août, pour atteindre 333.091 unités physiques. En septembre, l'on a subdivisé les raisons du chômage temporaire dû au coronavirus. L'on comptabilise 222.801 unités physiques pour cause de force majeure, 22.073 pour raisons économiques et 3.235 pour d'autres raisons. Au cours des sept mois, un total de 1.308.029 personnes uniques ont été indemnisées pour du chômage temporaire imputable au coronavirus.

³ Pour les mois de mars à août inclus, il s'agit du chômage temporaire pour cause de force majeure corona. En septembre, en raison des modifications réglementaires, il ne s'agit plus seulement de force majeure mais également de raisons économiques.

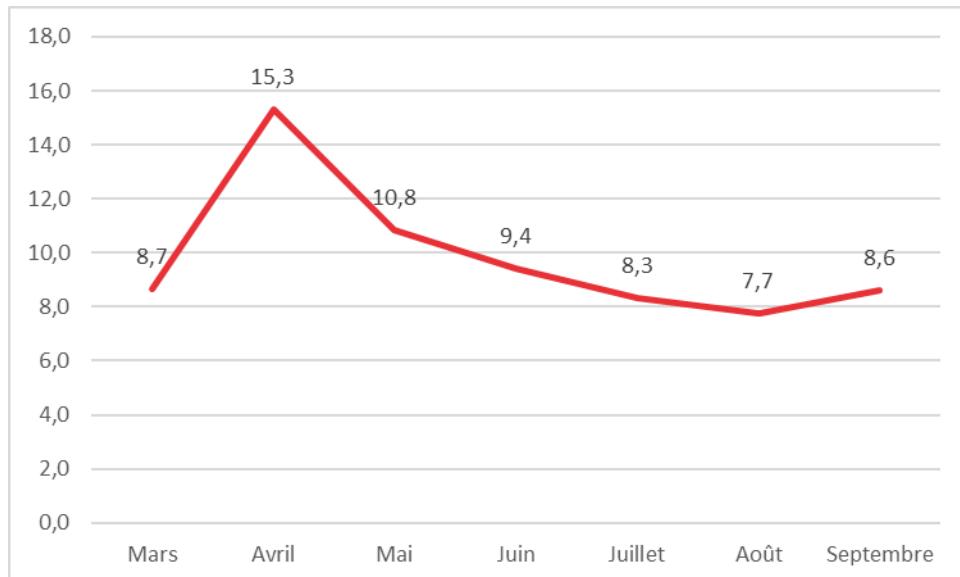
⁴ Dans d'autres régimes de chômage temporaire que celui de la « force majeure corona ».

Graphique 2
Chômage temporaire imputable au coronavirus



Graphique 3 montre le nombre moyen de jours de chômage temporaire en raison du coronavirus. L'on observe un pic manifeste en avril, avec 15,3 jours. Ce chiffre tombe ensuite à 7,7 jours en août. En septembre, l'on constate une légère augmentation (8,6 jours en moyenne).

Graphique 3
 Nombre moyen de jours de chômage temporaire imputables au coronavirus

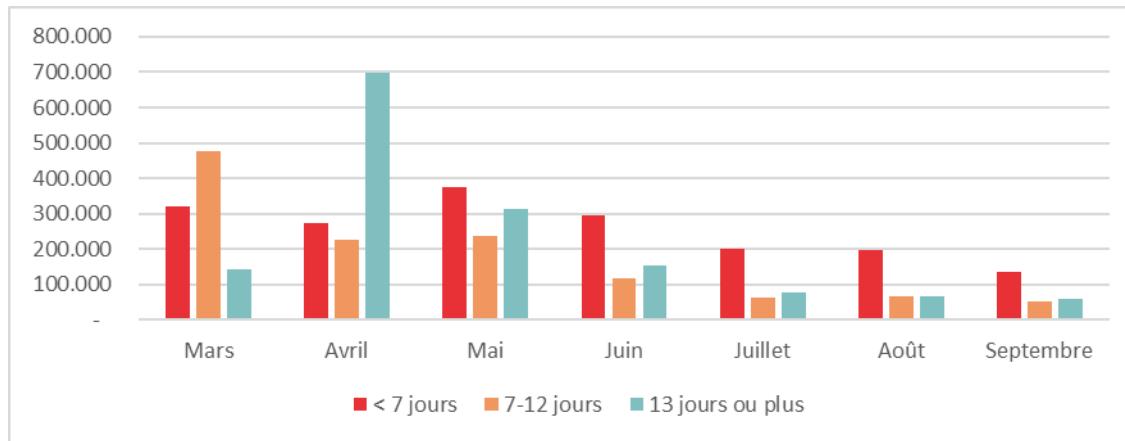


Le graphique 4 répartit les paiements selon le nombre de jours indemnisés par mois de référence. La période de confinement se distingue clairement par un nombre élevé de jours indemnisés. En mars, la plupart des personnes sont indemnisées pour 7 à 12 jours (51%) et moins de 7 jours (34%). La proportion plus faible de personnes indemnisées pour 13 jours ou plus (15%) s'explique en partie par le fait que le confinement a été introduit seulement au milieu du mois. En avril, une majorité a reçu 13 jours d'indemnisation ou plus (58%). Au mois de mai, lorsque les mesures de confinement sont assouplies, l'on observe une forte baisse du nombre de paiements pour 13 jours ou plus indemnisés (-55%), tandis que la proportion de paiements pour moins de 13 jours indemnisés a augmenté. En mai, 40% des paiements concernent moins de 7 jours et 26% des paiements 7 à 12 jours. À partir de juin, l'on constate la tendance suivante : plus de la moitié des paiements concernent un maximum de 6 jours de

chômage. En juillet, toutes les catégories connaissent une baisse, mais l'on observe une légère augmentation de la proportion avec moins de 7 jours indemnisés (de 52% en juin à 59% en juillet). En août, le nombre de paiements pour moins de 7 jours stagne (60% des paiements), le nombre de paiements pour 7 à 12 jours augmente et le nombre de paiements pour 13 jours ou plus diminue. En septembre, la baisse du nombre de chômeurs ayant reçu 13 jours d'indemnisation ou plus est moins prononcée que pour les autres groupes, l'importance de ce groupe passant de 20% en août à 24% en septembre. Ce mois-là, les chômeurs ayant moins de 7 jours indemnisés représentent 55% des paiements.

Graphique 4

Chômage temporaire pour cause de force majeure corona selon le nombre de jours indemnités par mois de référence



Le fait que plusieurs entreprises aient dû faire face à une fermeture obligatoire explique que de nombreuses personnes aient été en chômage temporaire (presque) à plein temps pendant les semaines de confinement. Cette situation se distingue fortement de la nature habituelle du chômage temporaire, où les personnes connaissant un mois complet de chômage temporaire sont beaucoup plus rares. Le mois de mai constitue un moment charnière avec l'assouplissement des mesures. L'on observe non seulement une augmentation des sorties, mais aussi une diminution du nombre de jours de chômage temporaire indemnisés par personne. Outre l'augmentation générale du nombre d'ouvertures autorisées, de plus en plus d'entreprises ont également été en mesure de procéder aux adaptations nécessaires pour se conformer aux prescriptions sanitaires, telles que l'extension des dispositifs de télétravail, l'aménagement du lieu de travail de manière à maintenir une distance suffisante et la fourniture de masques buccaux. La diminution se poursuit au cours des mois suivants, durant lesquels le groupe des chômeurs ayant connu

moins de 7 jours de chômage temporaire constituait le groupe le plus important. Cela indique que l'activité économique a repris dans de nombreux cas, mais qu'elle ne fonctionne pas encore à plein régime. Les travailleurs peuvent reprendre le travail, mais pas à temps plein pour des raisons économiques ou également sanitaires (p. ex. en cas de quarantaine). Par ailleurs, certaines entreprises sont restées soumises à des restrictions et leur redémarrage a seulement pu être possible dans une mesure limitée, de sorte qu'un groupe considérable de chômeurs temporaires (variant entre 20 et 27%) ont reçu 13 jours d'indemnisation ou plus au cours des mois de juin à septembre. Dans les parties suivantes, nous examinerons plus en détail cette évolution en tenant compte de la répartition sectorielle des chômeurs temporaires et nous analyserons certaines de leurs caractéristiques de profil.

2

Chômage temporaire par secteur

Dans cette deuxième partie, nous examinons la répartition du chômage temporaire par secteur. Pour ce faire, nous regroupons ces secteurs en cinq grands ensembles (construction ; services ; commerce, banques et assurances ; industrie et « autres ») également utilisés dans d'autres publications de l'ONEM. Le tableau 1 reprend les vingt sous-secteurs comptant le

plus grand nombre de chômeurs temporaires (selon le nombre moyen d'unités physiques sur la période de mars à septembre).

Ces vingt sous-secteurs les plus importants représentent 73 % du nombre de paiements relatifs au chômage temporaire dû au coronavirus. Les 27 % de paiements restants sont répartis entre les 64 autres sous-secteurs, qui appartiennent principalement aux secteurs des services, de l'industrie et aux « autres » secteurs⁵.

Tableau 1

Vingt sous-secteurs comptant le plus grand nombre de chômeurs temporaires en raison du coronavirus

Division sectorielle	Nombre moyen d'unités physiques	Industrie de la construction	Services	Commerce, banques et assurances	Industrie	Autres
Services relatifs aux bâtiments; aménagement paysage	70.931		x			
Commerce de détail, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	54.343			x		
Restauration	47.306		x			
Commerce de gros, à l'exception des véhicules automobiles et des motocycles	42.010			x		
Travaux de construction spécialisés	36.329	x				
Activités liées à l'emploi	27.076		x			
Action sociale sans hébergement	25.734		x			
Transports terrestres et transport par conduites	20.821					x
Commerce de gros et de détail et réparation véhicules automobiles et de motocycles	20.575			x		
Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	17.187				x	
Construction de bâtiments; promotion immobilière	14.857	x				
Construction et assemblage de véhicules automobiles, de remorques et de semiremorques	14.516				x	
Industries alimentaires	13.852				x	
Hébergement	12.914		x			
Autres services personnels	10.961		x			
Métallurgie	10.898				x	
Entreposage et services auxiliaires des transports	10.863					x
Fabrication de machines et d'équipements n.c.a.	9.108				x	
Génie civil	8.844	x				
Fabrication de textiles	8.770				x	

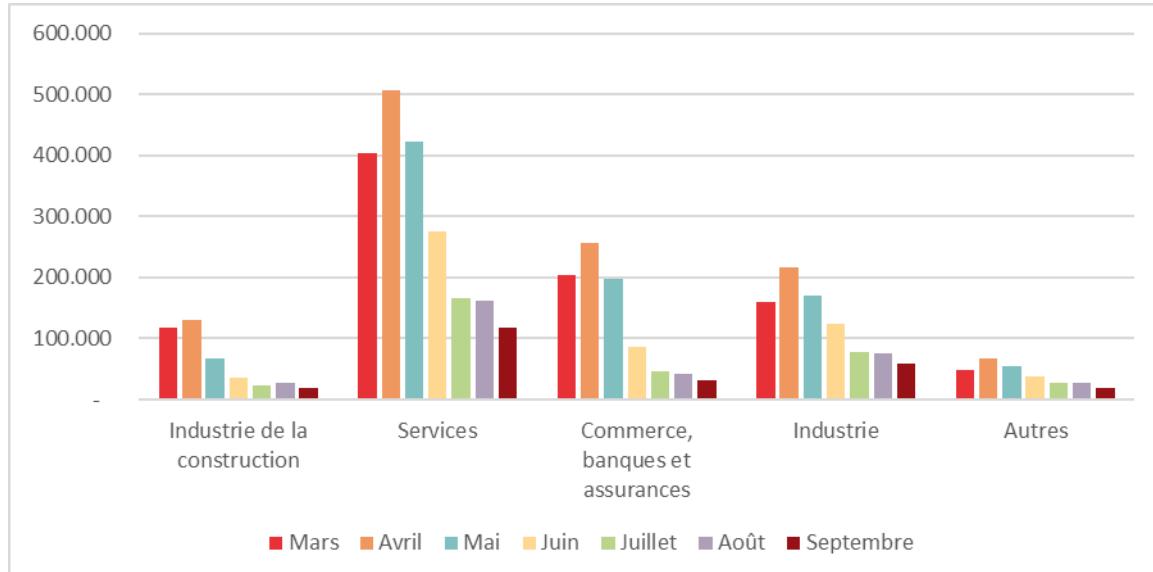
⁵ L'on ne connaît pas le secteur pour 1,2 % des paiements. Ces cas ne sont pas pris en compte dans l'analyse sectorielle suivante.

Le graphique 5 illustre la répartition du nombre de chômeurs temporaires en raison du coronavirus par secteur. Le secteur des services est de loin le groupe le plus important pour chaque mois. Le nombre de chômeurs temporaires a atteint un pic pour chacun des secteurs en avril, le seul mois au cours duquel le pays a connu un confinement complet. L'augmentation du nombre de chômeurs temporaires en avril par rapport à mars est plus limitée dans le secteur de la construction (+11%) que dans le secteur des services et celui du commerce, des banques et des assurances (+26% chacun), le secteur de l'industrie (+35%) et dans les « autres » secteurs (+38%). La baisse observée à partir de mai diffère également selon les secteurs. En mai, l'on note une forte baisse dans le secteur de la construction, tandis que la diminution dans les autres secteurs reste plus limitée. Cette baisse se poursuit dans le secteur de la construction au cours des mois suivants, à l'exception d'une hausse en août. Les secteurs des services et du commerce connaissent une forte baisse en juin et en juillet, laquelle se poursuit en septembre après une diminution limitée en août. La baisse du nombre de chômeurs temporaires est moins prononcée dans le secteur de l'industrie et les autres secteurs. Lorsque nous comparons le nombre de chômeurs en avril et en septembre, nous constatons la diminution la plus importante dans le secteur du commerce, des banques et des assurances (-87% par rapport à avril) et dans la construction (-85%). Dans le secteur des services, il reste un peu plus de 1/5 des chômeurs temporaires (-77%) et dans celui de l'industrie et les autres secteurs, il en reste à chaque fois un peu plus de 1/4 (une diminution de -73% et de -71% respectivement).

Bien que, selon la tendance générale, le nombre de chômeurs temporaires atteigne un pic en avril, quelques sous-secteurs s'en écartent et n'atteignent leur maximum qu'en mai. Dans le secteur de l'industrie, il s'agit des sous-secteurs « Industries alimentaires », « Industrie du papier et du carton » et « Fabrication de boissons ». Dans le secteur des services, il s'agit des sous-secteurs « Activités créatives, artistiques et de spectacle » et « Recherche-développement scientifique ». Dans le secteur du commerce, il s'agit des « Assurance, réassurance et caisses de retraite, à l'exclusion des assurances sociales obligatoires ». Enfin, un très petit sous-secteur (cokéfaction et raffinage) a atteint son pic en juin, avec 19 unités physiques.

Les secteurs ne sont donc pas touchés de la même manière par la crise du coronavirus. Ainsi, les entreprises du secteur de la construction ont rapidement repris leurs activités, tandis que la réduction du nombre de chômeurs temporaires est restée plus limitée dans le secteur de l'industrie. La reprise rapide des activités dans le secteur de la construction s'explique entre autres par le fait qu'il est plus facile pour les entreprises de construction de satisfaire aux règles d'hygiène, étant donné qu'elles travaillent par exemple beaucoup en plein air ou que les travailleurs portent déjà un masque buccal en raison de la nature de leur travail. En revanche, dans le secteur de l'industrie, quelques sous-secteurs ont seulement atteint leur nombre maximal de chômeurs temporaires en mai. En ce qui concerne les sous-secteurs qui ont atteint leur pic plus tard, il semble s'agir principalement de sous-secteurs qui fournissent les secteurs particulièrement touchés en première ligne ou les secteurs pour lesquels les mesures n'avaient pas encore été assouplies en mai.

Graphique 5
Chômeurs temporaires en raison du coronavirus par secteur et par mois de référence (en unités physiques)



Les dynamiques sectorielles se reflètent en outre dans le flux entrant et sortant. Le graphique 6 illustre le flux entrant en pourcentage des chômeurs temporaires pour le mois concerné tandis que le graphique 7 montre le flux sortant en pourcentage des chômeurs temporaires dans le mois au cours duquel le dernier paiement a eu lieu.

Le secteur de la construction a connu une évolution qui lui est propre en matière de flux entrant et sortant. En mars, ce secteur enregistre le flux entrant le plus faible par rapport aux autres secteurs, soit 66% des chômeurs temporaires. Cela signifie que 34% des chômeurs temporaires en raison du coronavirus avaient également déjà perçu une allocation de chômage temporaire en février. En avril, en comparaison avec les autres secteurs, le secteur de la construction connaît la proportion d'entrées la plus faible et la proportion de sorties la plus élevée. Au cours des mois suivants, le flux sortant est toujours resté élevé par rapport aux autres secteurs, avec une moyenne avoisinant les 50%. Seul le secteur du commerce conserve un même niveau de flux sortant en juin et en juillet. En ce qui concerne les entrées, nous constatons un flux entrant limité dans le secteur de la construction en avril et en mai, mais de nouveau un flux nettement plus élevé au cours des mois suivants. De manière générale, en chiffres absolus, le nombre d'entrées est inférieur au nombre de sorties. En août, cependant, l'augmentation du flux entrant provoque une nouvelle petite hausse du nombre de chômeurs temporaires dans ce secteur.

La dynamique du chômage temporaire pour les autres secteurs diffère de celle du secteur de la construction en raison d'un flux entrant plus important au cours des mois de mars à mai et d'un faible flux entrant au cours des mois suivants. Le flux sortant est aussi généralement plus faible par rapport au secteur de la construction. En avril, le flux sortant est limité pour tous les secteurs et est bien inférieur au flux entrant. Le nombre de chômeurs temporaires atteint un pic au cours de ce mois, tout comme pour le secteur de la construction (voir également le graphique 5). De manière générale, nous constatons que le flux sortant pour ces secteurs est toujours plus faible en mai qu'au cours des mois suivants, probablement parce que les mesures d'assouplissement ne sont entrées en vigueur que dans le courant du mois de mai. Au mois d'août, le flux sortant baisse pour tous les secteurs, avant de se redresser en septembre.

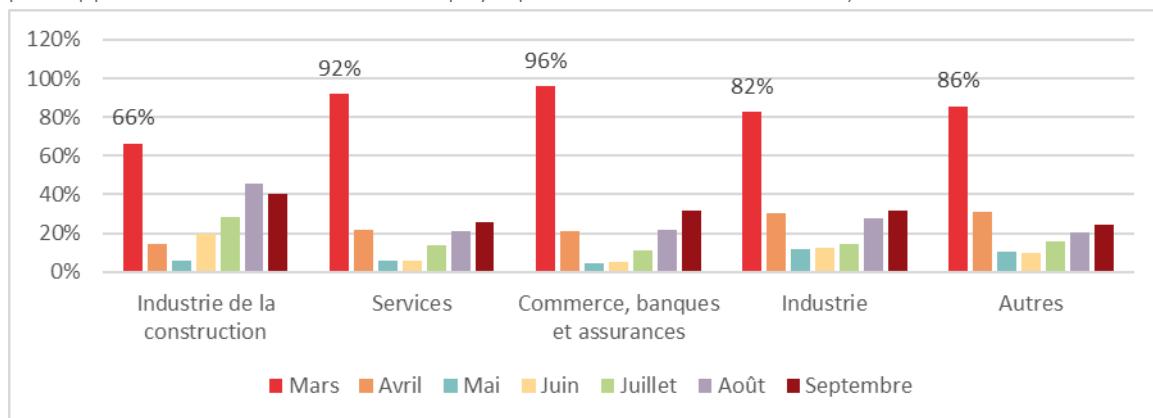
Le pic des sorties se situe en juin pour le secteur du commerce et en juillet seulement pour les secteurs des services,

de l'industrie et les autres secteurs. Ce flux sortant est toutefois proportionnel au nombre d'unités physiques du mois du dernier paiement. Si nous examinons les chiffres absolus, les sorties sont plus nombreuses en mai qu'en juin pour les quatre secteurs. Cela signifie qu'à la suite de la réouverture des commerces (à partir du 11 mai), un groupe relativement plus important que dans les autres secteurs a pu reprendre le travail immédiatement. Dans les secteurs de l'industrie, des services et les autres secteurs, le redémarrage est plus progressif, si bien que les sorties se sont étalées sur les mois de juin et juillet dans de nombreux sous-secteurs. Dans le cas du secteur des services, il faut également tenir compte du fait que l'horeca n'a pu redémarrer qu'en juin et que ces sous-secteurs n'ont donc connu qu'un flux sortant limité ce mois-là.

Enfin, le secteur de l'industrie et les autres secteurs enregistrent un flux entrant relativement plus élevé en avril, mai et juin par rapport aux secteurs des services et du commerce. En outre, ces premiers secteurs connaissent également un nombre plus élevé de sorties en avril et en mai par rapport aux secteurs des services et du commerce. Les différences entre les entrées et les sorties peuvent s'expliquer en partie par le fait que les mesures prises lors du premier confinement n'ont pas imposé une fermeture générale et complète aux entreprises du secteur de l'industrie et des autres secteurs, comme ce fut le cas pour les commerces et les établissements horeca. Au contraire, fin mars, les autorités publiques et les organisations représentant les employeurs ont même appelé les entreprises à rester ouvertes, pour autant qu'elles aménagent leur lieu de travail conformément aux règles de distanciation sociale et de port du masque. Par ailleurs, après une limitation ou suspension initiale de la production en raison des mesures sanitaires, le redémarrage de la capacité de production a également été influencé par les conséquences économiques de la pandémie de COVID-19 (telles que la perturbation des chaînes de valeur [internationales], une baisse de la demande ou des problèmes de stock ou d'approvisionnement). Alors que certaines entreprises du secteur de l'industrie ont pu relancer (partiellement) la production dès avril ou mai, d'autres entreprises ont dû faire face à des problèmes de production seulement en mai, en raison d'une forte baisse de la demande, par exemple (voir également les secteurs industriels qui n'ont atteint leur nombre maximal de chômeurs temporaires qu'en mai).

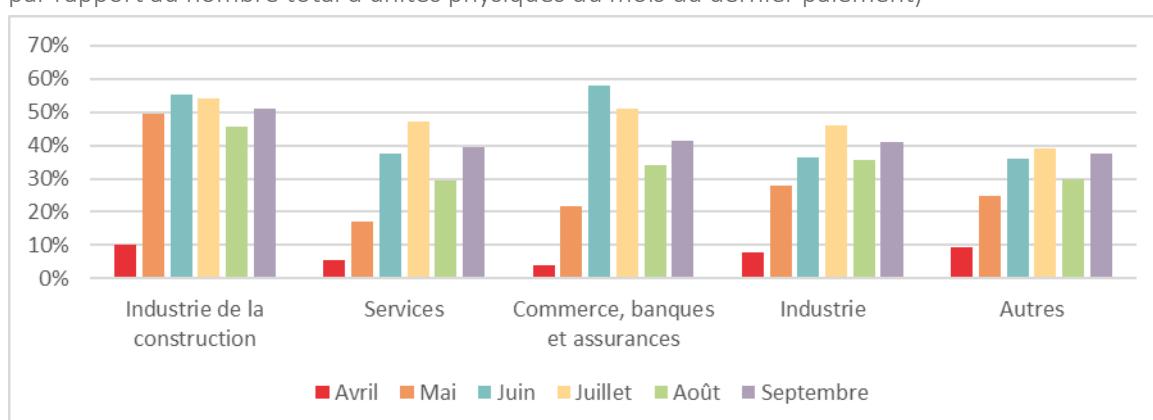
Graphique 6

Flux entrant de chômeurs temporaires en raison du coronavirus par secteur et par mois de référence (en pourcentage par rapport au nombre total d'unités physiques du mois du flux entrant)



Graphique 7

Flux sortant de chômeurs temporaires en raison du coronavirus par secteur et par mois de référence (en pourcentage par rapport au nombre total d'unités physiques du mois du dernier paiement)



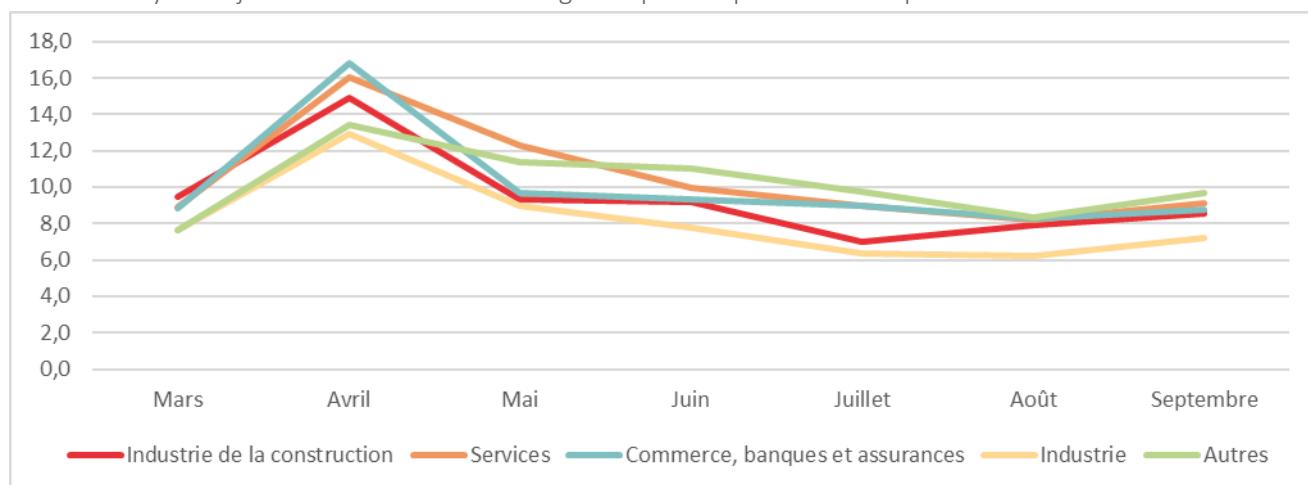
En mars, le nombre moyen de jours indemnisés pour tous les secteurs est plutôt faible (moins de 10 jours indemnisés), ce qui est conforme aux attentes étant donné que le confinement a seulement commencé au milieu du mois (graphique 8). Le nombre moyen de jours de chômage temporaire indemnisés atteint un pic pour tous les secteurs en avril, avec des valeurs allant de 12,9 pour le secteur de l'industrie à 16,8 pour le secteur du commerce, des banques et des assurances. Le nombre de jours indemnisés diminue ensuite jusqu'en juillet inclus dans le secteur de la construction et jusqu'en août inclus dans les autres secteurs. En septembre, l'on constate une augmentation générale du nombre moyen de jours indemnisés. En septembre, le secteur de l'industrie enregistre le nombre moyen de jours indemnisés le plus faible (7,2 jours indemnisés). Viennent ensuite le secteur de la

construction, avec une moyenne de 8,6 jours indemnisés, et le secteur du commerce, avec une moyenne de 8,7 jours. Le secteur des services et les autres secteurs ont connu le nombre moyen de jours indemnisés le plus élevé (respectivement 9,1 et 9,7 jours).

Quelques grands sous-secteurs enregistrent en septembre un nombre moyen de jours indemnisés considérablement plus élevé que les valeurs moyennes par secteur. Il s'agit des sous-secteurs « Restauration » (moyenne de 12,9 jours indemnisés) et « Hébergement » (14,1 jours) dans le secteur des services, « Transports terrestres et transport par conduites » (10,6 jours) dans les autres secteurs et « Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements » (8,4 jours) dans le secteur de l'industrie.

Graphique 8

Nombre moyen de jours indemnisés de chômage temporaire par secteur et par mois de référence



3

Caractéristiques de profil des chômeurs temporaires en raison du coronavirus

Dans cette dernière partie, nous décrirons quelques caractéristiques de profil des chômeurs temporaires se trouvant dans le système de chômage temporaire en raison du coronavirus. En raison du caractère unique de la crise corona, les secteurs qui ne dépendent généralement pas du chômage temporaire ont maintenant recours au système en grand nombre, ce qui rend la composition de la population au chômage différente de la population normale des chômeurs temporaires. Par exemple, parmi les chômeurs temporaires, il y a une proportion plus élevée d'employés que jamais (par

rapport aux périodes de crise et de non-crise précédentes) (voir le rapport annuel du ONEM 2020, volume 2, partie 1.3). Pour avoir un aperçu de la composition de la population de chômeurs temporaires pendant cette phase de la crise corona, nous examinons les caractéristiques de profil suivantes dans cette section: l'âge, le sexe, les antécédents de chômage temporaire et la durée de la période de chômage temporaire en raison du coronavirus.

3.1

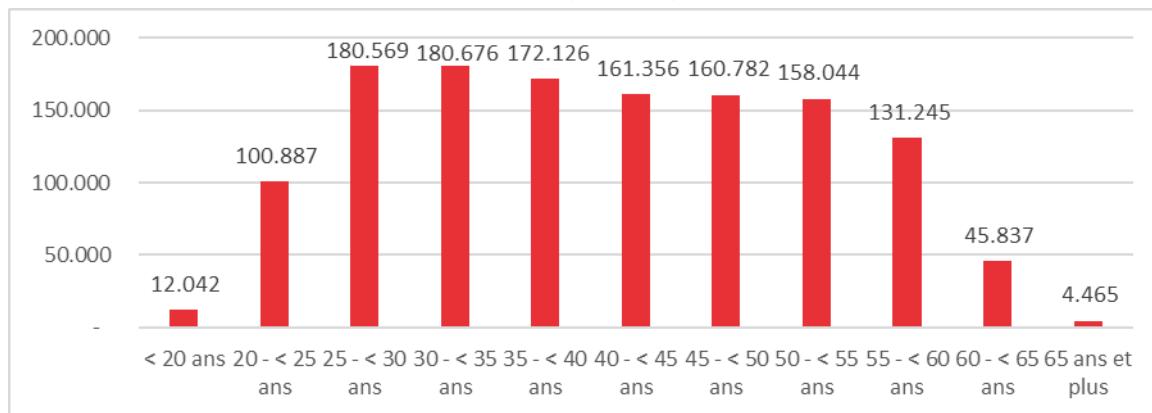
Âge

Les catégories d'âge les plus représentées sont les 25-30 ans (180.569 personnes) et les 30-35 ans (180.676 personnes) (graphique 9). Neuf pour cent des chômeurs temporaires ont moins de 25 ans et 14% ont 55 ans ou plus. La grande majorité (77%) des chômeurs temporaires a donc entre 25 et 54 ans. Par rapport à la répartition par âge avant la crise du

coronavirus, l'on observe une légère augmentation du nombre de jeunes (moyenne de 7% en 2019) et une diminution du nombre de personnes de plus de 55 ans (moyenne de 29% en 2019). Le groupe des 25 à 54 ans inclus est davantage représenté lors de la crise du coronavirus (moyenne de 64% en 2019).

Graphique 9

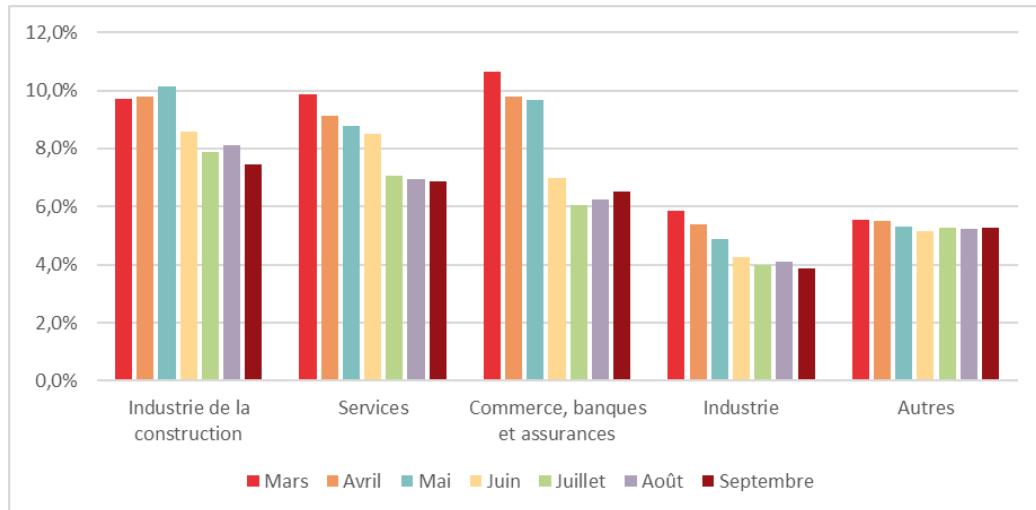
Répartition des chômeurs temporaires par catégorie d'âge (en personnes uniques)



La proportion de chômeurs temporaires de moins de 25 ans est passée de 9% en mars à 6% en septembre. Le nombre de jeunes chômeurs temporaires a donc diminué plus rapidement que les autres catégories d'âge. La baisse de la proportion de jeunes est plus faible pour les « autres » secteurs, contrairement au secteur des services et de l'industrie, où une nette tendance à la baisse s'est dessinée (graphique 10).

Graphique 10

Proportion de jeunes chômeurs temporaires (de moins de 25 ans) par secteur et par mois de référence

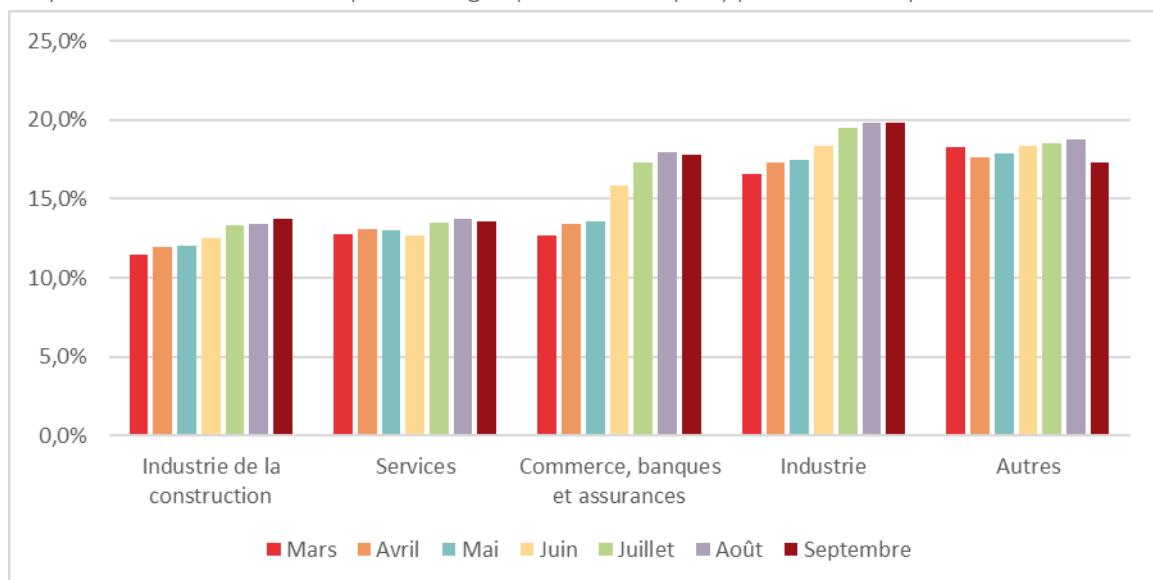


Une augmentation de la proportion de chômeurs âgés (de 55 ans et plus) de 14% en mars à 16% en septembre est venue compenser une baisse de la proportion de jeunes chômeurs. Le groupe des chômeurs temporaires âgés occupe une part de plus en plus importante dans les secteurs de la

Pour le secteur du commerce, des banques et des assurances, nous constatons une légère augmentation proportionnelle du nombre de jeunes ces derniers mois. Le secteur de la construction a enregistré une légère augmentation en mai et en août. Néanmoins, une tendance à la baisse est également visible pour ce secteur par rapport au mois de mars.

Graphique 11

Proportion de chômeurs temporaires âgés (de 55 ans et plus) par secteur et par mois de référence



Concernant les flux entrant et sortant, nous constatons qu'à partir du mois de mai, le flux entrant en valeur absolue est plus faible que le flux sortant, et ce tant pour les jeunes chômeurs temporaires que pour les chômeurs temporaires âgés, si bien que leur nombre baisse en valeur absolue. Le flux sortant est toutefois proportionnellement plus faible chez les

construction, du commerce et l'industrie par rapport aux autres catégories d'âge (graphique 11). La proportion est plutôt stable dans le secteur des services et les autres secteurs.

personnes âgées et plus élevé chez les jeunes que chez les 25-55 ans. Par conséquent, la population des jeunes baisse en termes relatifs et la population des personnes âgées augmente. La proportion des 25-55 ans reste stable sur toute la période.

3.2

Genre

Parmi tous les chômeurs qui ont reçu des allocations de chômage temporaire pour cause de force majeure corona au cours des mois de mars à septembre, 41% sont des femmes (en personnes uniques). Avant la crise, la proportion de femmes en chômage temporaire était considérablement plus faible (moyenne de 22% en 2019) car le chômage temporaire était principalement sollicité dans le secteur de la construction et de l'industrie. Ces secteurs comptent généralement plus de travailleurs de sexe masculin. Lors de la crise du coronavirus, les secteurs des services et du commerce ont également été sérieusement touchés. Étant donné que ces secteurs comptent beaucoup plus de travailleurs de sexe féminin, la proportion de femmes a donc augmenté (voir graphique 12).

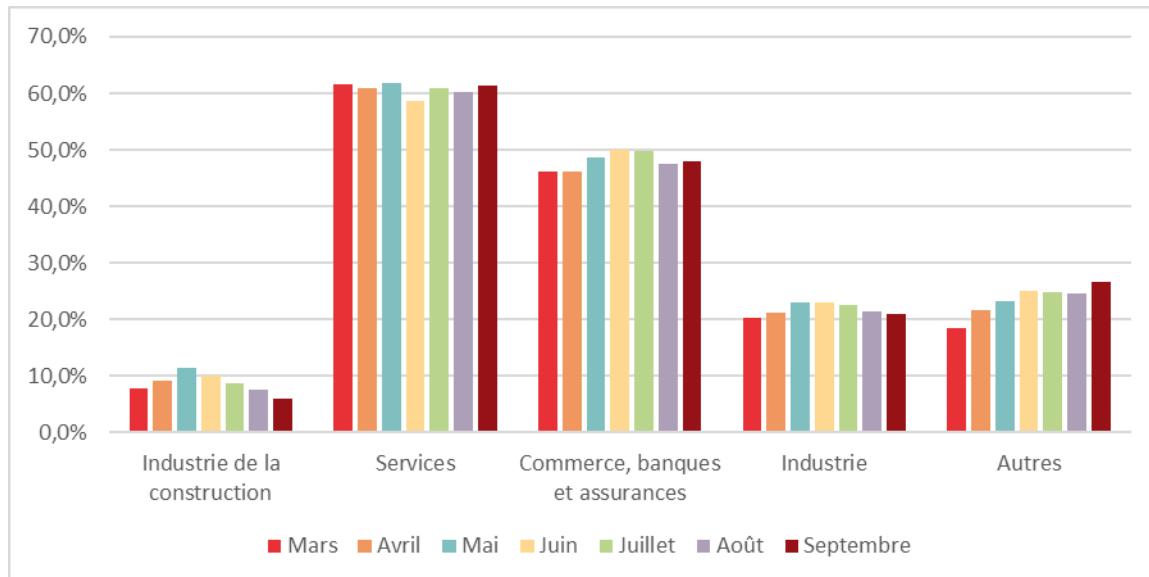
La proportion de femmes en chômage temporaire (en unités physiques) passe globalement de 42% en mars à 46% en mai, avant de diminuer au cours des mois suivants pour atteindre 43% en septembre. En avril et en mai, le flux sortant relatif (par rapport au nombre d'unités physiques par genre) est plus faible pour les femmes que pour les hommes. En avril,

les sorties concernent 8% des hommes contre 5% des femmes. En mai, la différence est nettement plus significative avec un sortie pour 30% des hommes mais seulement pour 17% des femmes. En mars, le flux entrant de chômeurs temporaires est plus élevé pour les femmes (93%) que pour les hommes (84%). Par la suite, le flux entrant est plus ou moins similaire chez les hommes et les femmes. Cela laisse penser que l'augmentation relative du nombre de femmes au cours des premiers mois n'est pas tant due à une augmentation du nombre absolu qu'au fait que les femmes restent davantage en chômage temporaire et en sortent moins rapidement que les hommes. Comme nous l'avons vu précédemment, en septembre, la proportion de femmes est revenue au niveau de mars.

L'augmentation proportionnelle du nombre de femmes au cours des premiers mois est visible dans tous les secteurs, à l'exception du secteur des services. La proportion de femmes dans les « autres » secteurs et le secteur du commerce était plus élevée en septembre qu'en mars, alors que les autres secteurs ont connu une stagnation ou une légère baisse.

Graphique 12

Proportion de femmes en chômage temporaire par secteur et par mois de référence (en unités physiques)



3.3

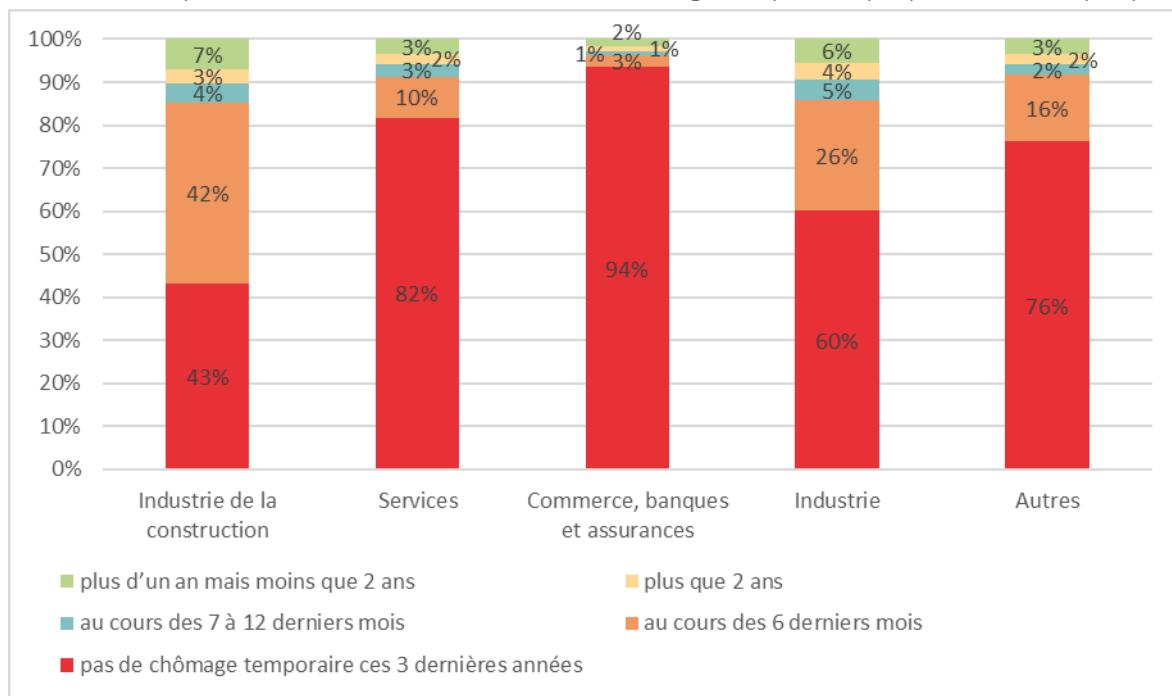
Antécédents de chômage temporaire

Dans le graphique 13, nous examinons si les personnes qui perçoivent actuellement une allocation de chômage temporaire en raison du coronavirus ont également perçu une allocation de chômage temporaire au cours des trois années précédant mars 2020. Au cours des trois dernières années, 75% des chômeurs temporaires pendant la crise du coronavirus n'ont pas reçu d'allocations de chômage temporaire. Ce pourcentage est élevé pour les secteurs des services (82%) et du commerce (94%). Cela signifie que pour de nombreuses personnes et/ou entreprises de ces secteurs, il s'agissait

d'une première expérience avec le régime du chômage temporaire. Le pourcentage est plus faible dans les secteurs où le chômage temporaire est plus fréquent : 43% pour le secteur de la construction et 60% pour celui de l'industrie. Dans ces deux derniers secteurs, le pourcentage de chômeurs ayant déjà été en chômage temporaire au cours des 6 derniers mois est élevé par rapport aux autres secteurs, soit respectivement 42% et 26%.

Graphique 13

Chômeurs temporaires selon leurs antécédents de chômage temporaire (en personnes uniques)



3.4

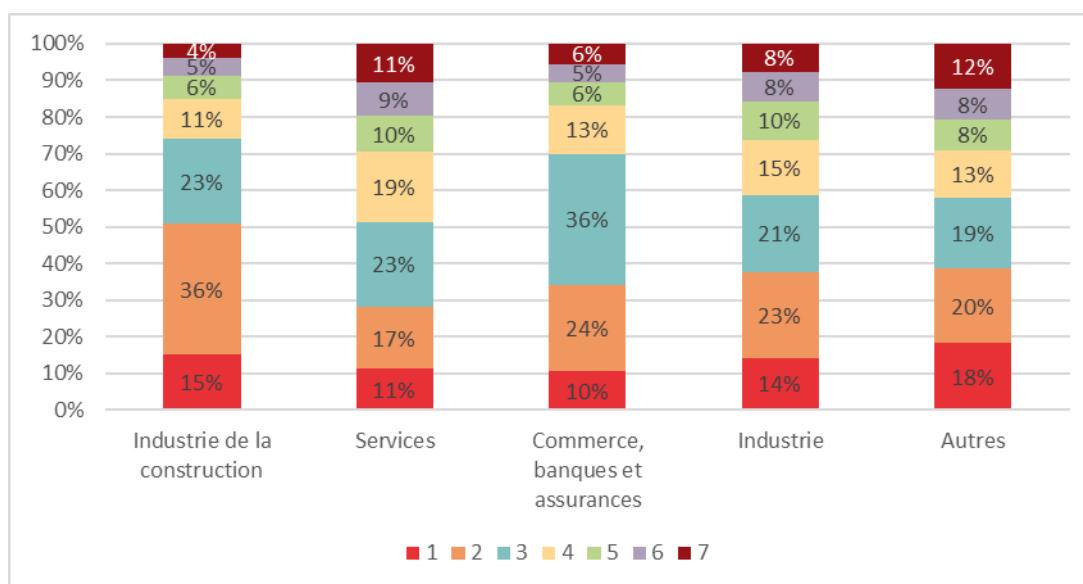
Durée de la période de chômage temporaire

Enfin, l'on observe également des différences sectorielles dans la durée de la période de chômage temporaire pour cause de force majeure corona (graphique 14). La durée correspond au nombre de mois pendant lesquels une personne est en chômage temporaire au cours de la période allant de mars 2020 à septembre 2020 (que les mois se suivent ou non). La durée maximale pour la période concernée est donc de 7 mois. Il est bien sûr possible que des personnes ayant déjà connu 7 mois de chômage temporaire en septembre 2020 restent encore dans le régime au cours des mois suivants. Au total, 8% des chômeurs temporaires ont bénéficié de jours d'indemnisation durant chacun des 7 mois. Environ 50% des chômeurs du secteur de la construction ont connu jusqu'à 2 mois de chômage temporaire. Cette proportion est beaucoup plus élevée que pour les autres secteurs. De manière générale, il y a moins de chômeurs temporaires de longue durée dans le secteur de la construction : 26% des chômeurs temporaires sont en chômage temporaire durant plus de 3 mois. Le secteur des services compte une faible proportion de chômeurs ayant connu un ou deux mois de chômage temporaire. 30% des chômeurs sont en chômage temporaire depuis 5 mois ou plus. Dans ce secteur, 11% des chômeurs sont en chômage temporaire depuis 7 mois. Seuls

les « autres » secteurs affichent un pourcentage plus élevé sur ce plan (12%). Dans le secteur des services, la durée du chômage diffère selon le sous-secteur. Pour le sous-secteur le plus important (quant au nombre de chômeurs temporaires), à savoir les « Services relatifs aux bâtiments ; aménagement paysager », 27% des chômeurs temporaires ont connu 3 mois de chômage temporaire et 20% d'entre eux ont été au chômage temporaire pendant 4 mois. Neuf pour cent des chômeurs temporaires de ce sous-secteur ont été en chômage temporaire pendant 7 mois. Dans le deuxième sous-secteur le plus important, la restauration, 35% des chômeurs ont une durée de 4 mois de chômage temporaire et 22%, une durée de 7 mois. Dans ce sous-secteur, 1 chômeur temporaire sur 5 a donc été en chômage temporaire durant toute la période. En ce qui concerne le secteur du commerce, des banques et des assurances, la proportion la plus importante a connu 3 mois de chômage temporaire (36%). 30% des chômeurs temporaires de ce secteur ont été en chômage temporaire pendant 4 mois ou plus. Dans le secteur de l'industrie, environ 60% des chômeurs ont été en chômage temporaire pendant 3 mois ou moins.

Graphique 14

Chômeurs temporaires pour cause de force majeure corona selon la durée (en mois) du chômage temporaire par secteur



À retenir

- En raison de la pandémie de COVID-19, **1,3 million de travailleurs** ont perçu une allocation de chômage temporaire durant la période allant de mars à septembre. Le nombre de chômeurs temporaires en raison du coronavirus a fortement chuté dans les mois qui ont suivi le premier confinement. En juin, le nombre de chômeurs temporaires a diminué de plus de moitié par rapport à son pic d'avril.
- En avril, le seul mois ayant connu un confinement complet, une proportion importante des chômeurs temporaires ont été en chômage temporaire (presque) à temps plein. **Le mois de mai constitue un moment charnière avec l'assouplissement des mesures.** De ce fait, le nombre de jours de chômage temporaire indemnisés par personne a baissé. À partir du mois de juin, plus de la moitié des chômeurs temporaires ont été indemnisés pour 6 jours ou moins de chômage temporaire par mois.
- Au cours de la période de mise en œuvre des mesures d'assouplissement, l'on observe une certaine reprise économique, laquelle a entraîné la sortie de nombreux chômeurs temporaires. Cependant, à partir de juillet, nous constatons de nouveau une augmentation du flux entrant de chômeurs temporaires. Cette hausse du flux entrant ne s'est pas globalement traduite par une augmentation du nombre de chômeurs temporaires, à l'exception du secteur de la construction en août. **En septembre, le nombre de chômeurs temporaires était encore bien supérieur à celui d'avant la crise (232.921 unités physiques) et un chômeur temporaire sur cinq comptait encore 13 jours d'indemnisation ou plus.**
- L'évolution du nombre de chômeurs temporaires et du nombre de jours de chômage temporaire diffère selon les secteurs. Le **secteur de la construction** a connu un redémarrage relativement précoce : le nombre de travailleurs en chômage temporaire pour le secteur de la construction a à peine augmenté au moins d'avril et a fortement diminué à partir de mai. Outre le secteur de la construction, celui du **commerce, des banques et des assurances** a également déjà connu une forte reprise. Cette reprise a commencé plus tard que dans le secteur de la construction, mais la réduction du nombre de chômeurs temporaires en septembre par rapport à avril est similaire. En ce qui concerne le nombre moyen de jours indemnités par mois, les deux secteurs obtiennent un score moyen (un peu moins de 9 jours indemnisés).
- Le **secteur des services** est le secteur le plus touché, comptant ainsi le plus grand nombre de chômeurs temporaires pour chaque mois, et un flux sortant beaucoup plus restreint par rapport aux secteurs de la construction et du commerce. Plusieurs sous-secteurs, dont celui de la restauration, ont été fortement limités par les mesures prises pour endiguer la propagation du virus. Le redémarrage y est intervenu tardivement et s'est accompagné de nombreuses restrictions. Plus d'un chômeur temporaire sur cinq dans le sous-secteur de la restauration a été en chômage temporaire durant toute la période.
- Le **secteur de l'industrie** et les « autres » secteurs ont connu la plus faible réduction du nombre de chômeurs temporaires entre mars et septembre. Ces secteurs se sont vu limiter dans leur redémarrage complet par les mesures sanitaires (comme le maintien d'une distance suffisante entre les travailleurs) mais également par les conséquences économiques de la pandémie de COVID-19 (telles que la perturbation des chaînes de valeur [internationales], une baisse de la demande ou des problèmes de stock ou d'approvisionnement). Le secteur de l'industrie ayant connu le plus faible nombre de jours indemnités à partir du mois de mai, cela laisse penser que le chômage temporaire a été appliqué en guise de réduction du temps de travail afin de compenser une baisse de la demande et d'éviter tout licenciement.
- Parmi les 1,3 million de travailleurs qui se sont retrouvés en chômage temporaire en raison de la crise du coronavirus, plus de 900.000 l'ont été pour la première fois depuis trois ans. **Un groupe restreint (8%) a bénéficié de jours d'indemnisation dans chaque mois de la période considérée.** La population des chômeurs temporaires durant la période considérée diffère de celle de 2019 du point de vue de la répartition par âge et par genre. En outre, l'analyse des **caractéristiques personnelles** révèle qu'il n'est pas aussi facile pour tous les chômeurs temporaires de sortir à nouveau de ce régime. Ainsi, le flux sortant est plus important chez les jeunes que chez les personnes âgées, et les femmes restent plus longtemps en chômage temporaire que les hommes, du moins pendant les premiers mois.

5

Annexe

Pour vous guider dans la lecture des graphiques, nous présentons la série des données sous-jacentes dans cette annexe.

Graphique 2

	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
Unités physiques	943.576	1.195.623	925.779	564.435	341.659	333.091	248.109
Entrants	826.570	275.883	62.872	46.135	49.696	81.536	71.991
Sortants	-	60.015	291.744	401.934	269.435	111.428	136.504

Graphique 4

	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
< 7 jours	321.238	273.459	374.913	294.123	200.331	198.796	137.366
7-12 jours	478.531	224.933	238.255	116.742	63.565	66.919	51.409
13 jours ou plus	143.807	697.231	312.611	153.570	77.763	67.376	59.334

Graphique 5

	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
Industrie de la construction	117.773	130.659	67.419	36.654	22.206	26.290	19.211
Services	403.199	507.550	421.653	275.630	166.861	161.160	118.253
Commerce, banques et assurances	203.300	255.543	197.004	85.880	46.696	42.301	32.487
Industrie	160.364	217.206	171.112	123.063	77.432	75.364	57.893
Autres	48.384	66.705	53.898	37.387	26.901	26.461	19.163

Graphique 6

	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
Industrie de la construction	66,4%	14,6%	5,5%	19,7%	28,2%	45,5%	40,2%
Services	91,8%	21,4%	5,6%	5,6%	13,5%	20,9%	25,7%
Commerce, banques et assurances	95,8%	21,1%	4,2%	4,8%	10,9%	21,7%	31,3%
Industrie	82,5%	30,1%	11,7%	12,2%	14,4%	27,4%	31,8%
Autres	85,6%	30,7%	10,6%	10,0%	15,8%	20,3%	24,5%

Graphique 7

	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
Industrie de la construction	10,0%	49,4%	55,3%	54,0%	45,6%	51,0%	
Services	5,4%	17,2%	37,7%	47,2%	29,3%	39,4%	
Commerce, banques et assurances	4,1%	21,9%	57,9%	51,2%	34,1%	41,5%	
Industrie	7,7%	28,0%	36,5%	45,9%	35,7%	41,2%	
Autres	9,2%	24,9%	36,0%	38,9%	29,7%	37,4%	

Graphique 8

	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
Industrie de la construction	9,4	14,9	9,4	9,2	7,0	7,9	8,6
Services	8,9	16,0	12,3	10,0	9,0	8,2	9,1
Commerce, banques et assurances	8,8	16,8	9,7	9,3	8,9	8,3	8,7
Industrie	7,6	12,9	9,0	7,8	6,4	6,2	7,2
Autres	7,6	13,4	11,4	11,0	9,8	8,4	9,7

Graphique 10

	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
Industrie de la construction	9,7%	9,8%	10,1%	8,6%	7,9%	8,1%	7,5%
Services	9,9%	9,1%	8,8%	8,5%	7,0%	7,0%	6,8%
Commerce, banques et assurances	10,6%	9,8%	9,7%	7,0%	6,1%	6,3%	6,5%
Industrie	5,9%	5,4%	4,9%	4,3%	4,0%	4,1%	3,9%
Autres	5,6%	5,5%	5,3%	5,2%	5,3%	5,2%	5,3%

Graphique 11

	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
Industrie de la construction	11,5%	11,9%	12,1%	12,5%	13,3%	13,4%	13,8%
Services	12,8%	13,1%	13,0%	12,7%	13,5%	13,8%	13,6%
Commerce, banques et assurances	12,7%	13,4%	13,6%	15,8%	17,3%	17,9%	17,8%
Industrie	16,6%	17,3%	17,5%	18,4%	19,5%	19,8%	19,8%
Autres	18,3%	17,7%	17,9%	18,4%	18,5%	18,7%	17,3%

Graphique 12

	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
Industrie de la construction	7,8%	9,2%	11,3%	10,0%	8,6%	7,6%	5,9%
Services	61,5%	61,0%	61,7%	58,7%	61,0%	60,1%	61,4%
Commerce, banques et assurances	46,2%	46,0%	48,5%	49,9%	49,8%	47,6%	48,0%
Industrie	20,3%	21,1%	22,9%	23,0%	22,6%	21,4%	21,0%
Autres	18,3%	21,5%	23,2%	25,0%	24,7%	24,7%	26,5%